

Liste des pièces nécessaires à l'inscription au Barreau des Hauts- de-Seine

Modalités d'inscription :

- 1^{re} inscription
- Transfert entre deux Barreaux
- [Article 97 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991](#)
- [Article 98 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991](#)
- Avocat européen | cas n° 1 : reconnaissance de la qualité d'avocat acquise dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ([art. 99 du décret n° 91-1197 du 27 nov. 1991](#))
- Avocat européen | cas n° 2 : exercice en France sous votre titre professionnel d'origine ([art. 93-1 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991](#))
- Avocats hors de l'Union européenne

1^{re} inscription

Liste des pièces nécessaires à votre demande d'inscription :

- Diplômes à compter du Master 1/ Maîtrise (attestation de réussite ou diplômes)
- CAPA
- Convention de réciprocité pour les personnes non ressortissantes de l'Union européenne
- Acte de naissance pour les ressortissants étrangers
- Carte nationale d'identité ou passeport (recto / verso) en cours de validité | Titre de séjour si vous n'êtes pas ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne en cours de validité
- Extrait de casier judiciaire (B3) de moins de 3 mois (demande en ligne sur : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml> du pays d'origine (accompagné de sa traduction) et du pays d'accueil (l'exemplaire dématérialisé suffit)
- Selon vos conditions d'exercice :
 - Contrat de collaboration libérale ou de collaboration salariée
 - Intégration d'une structure d'exercice existante en tant qu'associé/actionnaire : procès-verbal d'intégration | acte de cession de parts ou d'actions | contrat d'exercice en qualité d'associé
 - Exercice individuel : contrat de bail | contrat de sous location accompagné du bail principal | titre de propriété accompagné du règlement de copropriété
 - Création de votre structure d'exercice : contactez le service de l'exercice professionnel [[mailto : exerciceprofessionnel@barreau92.com](mailto:exerciceprofessionnel@barreau92.com)]
- CV détaillé
- 1 photographie d'identité au format 3,5 x 4,5 cm (100 x 133 pixels)

Tous les documents qui ne sont pas établis en français doivent faire l'objet d'une traduction officielle

Transfert entre deux barreaux

Liste des pièces nécessaires à votre demande d'inscription :

- Carte nationale d'identité ou passeport (recto / verso) en cours de validité | Titre de séjour si vous n'êtes pas ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne en cours de validité
- Extrait de casier judiciaire (B3) de moins de 3 mois si vous étiez précédemment omis (demande en ligne sur : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml> (l'exemplaire dématérialisé suffit)
- Selon vos conditions d'exercice :
 - Contrat de collaboration libérale ou de collaboration salariée
 - Intégration d'une structure d'exercice existante en tant qu'associé/actionnaire : procès-verbal d'intégration | acte de cession de parts ou d'actions | contrat d'exercice en qualité d'associé
 - Exercice individuel : contrat de bail | contrat de sous location accompagné du bail principal | titre de propriété accompagné du règlement de copropriété
 - Création de votre structure d'exercice : contactez le service de l'exercice professionnel [exerciceprofessionnel@barreau92.com]
- CV détaillé
- 1 photographie d'identité au format 3,5 x 4,5 cm (100 x 133 pixels)
- Si vous avez déclaré au moins une mention de spécialisation, joignez le(s) certificat(s) de spécialisation

Tous les documents qui ne sont pas établis en français doivent faire l'objet d'une traduction officielle

Article 97 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991

Liste des pièces nécessaires à votre demande d'inscription :

- Certificats de travail, état de service et tous documents permettant de justifier les fonctions occupées
- Justificatif(s) de la cessation du contrat de travail ou de la mise en disponibilité
- Acte de naissance pour les ressortissants étrangers
- Carte nationale d'identité ou passeport (recto / verso) en cours de validité | Titre de séjour si vous n'êtes pas ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne en cours de validité
- Extrait de casier judiciaire (B3) de moins de 3 mois (demande en ligne sur : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml> (l'exemplaire dématérialisé suffit)
- Selon vos conditions d'exercice :
 - Contrat de collaboration libérale ou de collaboration salariée
 - Intégration d'une structure d'exercice existante en tant qu'associé/actionnaire : procès-verbal d'intégration | acte de cession de parts ou d'actions | contrat d'exercice en qualité d'associé
 - Exercice individuel : contrat de bail | contrat de sous location accompagné du bail principal | titre de propriété accompagné du règlement de copropriété
 - Création de votre structure d'exercice : contactez le service de l'exercice professionnel [exerciceprofessionnel@barreau92.com]
- CV détaillé
- 1 photographie d'identité au format 3,5 x 4,5 cm (100 x 133 pixels)

Tous les documents qui ne sont pas établis en français doivent faire l'objet d'une traduction officielle

Article 98 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991

Liste des pièces nécessaires à votre demande d'inscription :

1^{re} phase : examen des conditions de dispense et inscription à l'examen de contrôle des connaissances en déontologie et réglementation professionnelle ([art. 98-1 du décret n° 91-1197 du 27 nov. 1991](#))

- précisez le(s) alinéa(s) sur lesquels vous fondez votre demande au titre de l'[article 98 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991](#)
- contrat de travail, décret de nomination
- justificatifs de votre activité professionnelle (ex. juristes d'entreprise ou les anciens fonctionnaires : fiches de paye ou de traitement des seuls mois de janvier et de décembre pour au moins 8 années)
- 2 attestations de moralité établies sur papier à en-tête par des personnalités du monde juridique ou judiciaire et comportant des indications quant à la moralité du candidat, sa compétence et son aptitude à exercer la profession
- Diplômes à compter du Master 1
- Acte de naissance pour les ressortissants étrangers
- Carte nationale d'identité ou passeport (recto / verso) en cours de validité | Titre de séjour si vous n'êtes pas ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne en cours de validité
- Extrait de casier judiciaire (B3) de moins de 3 mois (demande en ligne sur : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>) (l'exemplaire dématérialisé suffit)
- CV détaillé
- 1 photographie d'identité au format 3,5 x 4,5 cm (100 x 133 pixels)

N.B. : la 2^{de} phase s'ouvre une fois votre examen réussi. Contactez le service de l'exercice professionnel (exerciceprofessionnel@barreau92.com) pour transmettre :

- votre attestation de réussite à l'examen de l'article 98-1 précité
- un justificatif de la cessation de votre activité professionnelle (ex. certificat de travail de votre dernier employeur, décision démission ou de mise en disponibilité de la fonction publique)
- les justificatifs de vos conditions d'exercice professionnel (contrat de collaboration, intégration ou création d'une structure d'exercice, exercice individuel)
- Extrait de casier judiciaire (B3) de moins de 3 mois (demande en ligne sur : <https://www.etat-civil.eu/extrait-de-casier-judiciaire/>) (l'exemplaire dématérialisé suffit)

Tous les documents qui ne sont pas établis en français doivent faire l'objet d'une traduction officielle

Avocat européen | cas n° 1 : reconnaissance de la qualité d'avocat acquise dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (art. 99 du décret n° 91-1197 du 27 nov. 1991)

Liste des pièces nécessaires à votre demande d'inscription :

- Examen d'aptitude du CNB (ou décision de dispense)
- Acte de naissance pour les ressortissants étrangers
- Carte nationale d'identité ou passeport (recto / verso) en cours de validité | Titre de séjour si vous n'êtes pas ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne en cours de validité
- Extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois pays d'origine et France (demande B3 en ligne sur : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>) (l'exemplaire dématérialisé suffit)
- Certificate of good standing* établi par votre Barreau d'origine
- Selon vos conditions d'exercice :
 - Contrat de collaboration libérale ou de collaboration salariée
 - Intégration d'une structure d'exercice existante en tant qu'associé/actionnaire : procès-verbal d'intégration | acte de cession de parts ou d'actions | contrat d'exercice en qualité d'associé
 - Exercice individuel : contrat de bail | contrat de sous location accompagné du bail principal | titre de propriété accompagné du règlement de copropriété
 - Création de votre structure d'exercice : contactez le service de l'exercice professionnel [exerciceprofessionnel@barreau92.com]
- CV détaillé
- 1 Photographie d'identité au format 3,5 x 4,5 cm (100 x 133 pixels)

Tous les documents qui ne sont pas établis en français doivent faire l'objet d'une traduction officielle

Avocat européen | cas n° 2 : exercice en France sous votre titre professionnel d'origine (art. 93-1 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991)

Liste des pièces nécessaires à votre demande d'inscription :

- Attestation d'inscription datée de moins de 3 mois délivrée par l'autorité compétente du pays dans lequel vous avez acquis le titre sous lequel vous entendez exercer
- Acte de naissance pour les ressortissants étrangers
- Carte nationale d'identité ou passeport (recto / verso) en cours de validité | Titre de séjour si vous n'êtes pas ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne en cours de validité
- Extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois pays d'origine et France (demande B3 en ligne sur : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml> (l'exemplaire dématérialisé suffit)
- 2 attestations de moralité établies sur papier à en-tête par des personnalités du monde juridique ou judiciaire de votre État d'origine et comportant des indications quant à la moralité du candidat, sa compétence et son aptitude à exercer la profession
- Certificate of good standing* établi par votre Barreau d'origine
- Selon vos conditions d'exercice :
 - Contrat de collaboration libérale ou de collaboration salariée
 - Intégration d'une structure d'exercice existante en tant qu'associé/actionnaire : procès-verbal d'intégration | acte de cession de parts ou d'actions | contrat d'exercice en qualité d'associé
 - Exercice individuel : contrat de bail | contrat de sous location accompagné du bail principal | titre de propriété accompagné du règlement de copropriété
 - Création de votre structure d'exercice : contactez le service de l'exercice professionnel [exerciceprofessionnel@barreau92.com]
- En cas d'exercice intra groupe : toute information utile justifiant de l'indépendance de l'avocat (détenion du capital et/ou des droits de vote par des professionnels extérieurs à la profession d'avocat, dénomination de la structure d'exercice)

- Si vous ne souhaitez pas être inclus dans la police d'assurance souscrite par le Barreau, produisez l'attestation d'une compagnie d'assurance notoirement solvable de votre État d'origine indiquant le montant et l'étendue de votre couverture de votre responsabilité civile professionnelle ainsi que la date d'échéance du contrat
- CV détaillé
- 1 photographie d'identité au format 3,5 x 4,5 cm (100 x 133 pixels)

Tous les documents qui ne sont pas établis en français doivent faire l'objet d'une traduction officielle

Avocats hors de l'Union européenne

Liste des pièces nécessaires à votre demande d'inscription :

- Examen de contrôle de connaissance du CNB
- Convention de réciprocité entre votre pays et la France
- Acte de naissance pour les ressortissants étrangers
- Carte nationale d'identité ou passeport (recto / verso) en cours de validité | Titre de séjour si vous n'êtes pas ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne en cours de validité
- Extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois pays d'origine et France (demande B3 en ligne sur : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>) (l'exemplaire dématérialisé suffit).
- 1 *certificate of good standing* établi par votre Barreau d'origine
- 2 attestations de moralité établies sur papier à en-tête par des personnalités du monde juridique ou judiciaire de votre Etat d'origine et comportant des indications quant à la moralité du candidat, sa compétence et son aptitude à exercer la profession
- Selon vos conditions d'exercice :
 - Contrat de collaboration libérale ou de collaboration salariée
 - Intégration d'une structure d'exercice existante en tant qu'associé/actionnaire : procès-verbal d'intégration | acte de cession de parts ou d'actions | contrat d'exercice en qualité d'associé
 - Exercice individuel : contrat de bail | contrat de sous location accompagné du bail principal | titre de propriété accompagné du règlement de copropriété
 - Création de votre structure d'exercice : contactez le service de l'exercice professionnel [exerciceprofessionnel@barreau92.com]
- CV détaillé
- 1 photographie d'identité au format 3,5 x 4,5 cm (100 x 133 pixels)

Tous les documents qui ne sont pas établis en français doivent faire l'objet d'une traduction officielle



Service de l'exercice professionnel

177 avenue Joliot-Curie

92020 Nanterre Cedex

T. : 01.55.69.17.11/ 01.55.69.17.13

M. : exerciceprofessionnel@barreau92.com

Service ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30